



QUELLES SONT LES ACTIONS À MENER PAR DOMAINE D'EXPERTISE ?

CETTE FICHE PRATIQUE EST CONSTITUÉE DE CINQ FICHES D'EXPERTISE QUI METTENT EN ÉVIDENCE LES POINTS CLÉS À CONNAÎTRE PAR LE TRÉSORIER DANS LES 5 DOMAINES TECHNIQUES DE SA RESPONSABILITÉ :

01

La comptabilité

02

Le contrôle de gestion et Indices

03

Le contrôle de gestion, les budgets et le plan pluriannuel

04

La trésorerie

05

Le contrôle interne ou la maîtrise des risques

Ces fiches sont construites à partir des informations collectées auprès des interviewés du projet de "Mémento du trésorier" et des bonnes pratiques recensées.

Elles comportent des liens avec le site de la Fnogec, liens qui sont numérotés et qui nous permettront d'approfondir les sujets.

Ces fiches n'éviteront pas au trésorier de consacrer un temps personnel d'appropriation et de formation si nécessaire auprès du réseau des Udogec-Urogec et de la tutelle.

Les cinq fiches d'expertise sont structurées selon les 3 axes fondateurs de la mission du trésorier :



Veiller, contrôler les processus



Communiquer, alerter le conseil d'administration



Conseiller, prescrire

Les cinq fiches d'expertise sont numérotées ainsi :

